

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention de partenariat EPS à l'Ecole

Au travers d'un partenariat engagé avec l'Éducation Nationale depuis de nombreuses années dans le cadre du dispositif « EPS à l'école », la ville développe sa politique sportive visant à inciter les jeunes quimpérois à une pratique sportive régulière.

Cette convention de partenariat fixe les attributions de chacun des signataires, dans l'organisation des activités impliquant la participation d'intervenants extérieurs (éducateurs sportifs municipaux, associations sportives) dans le cadre des enseignements d'E.P.S. Elle vise notamment à en préciser les conditions et les modalités de mise en œuvre.

La ville de Quimper met à la disposition des écoles de la ville, des intervenants extérieurs visant à apporter une aide éducative aux enseignants dans le cadre d'activités physiques et sportives, en adéquation avec la programmation E.P.S. des enseignants.

Pour ce faire, en complément de la mise à disposition de ses propres éducateurs sportifs municipaux, la ville de Quimper conventionne d'une part avec les clubs nautiques locaux pour développer les activités nautiques, prioritairement auprès des élèves de cycle 3 (Centre Nautique Fouesnant Cornouaille et Club de Canoë-Kayak de Quimper Cornouaille), et d'autre part conventionne également avec les clubs d'activités dites « terrestres » pour en étoffer l'offre sportive proposée (Tennis Club Quimper, Sammy Skate Club de Quimper, Quimper Cornouaille Tennis de Table, Rugby Club Quimpérois, Judo Club Quimpérois, Skol Gouren Kemper, Escrime Quimper Cornouaille, Football Club Quimper Penhars, Grimpeurs de l'Odet Quimper Escalade, Union Jeanne d'Arc Phalange Basketball Quimper, Espoirs du Basket Quimper Cornouaille (féminin), Association Sportive Ergué Armel Basket, Quimper Volley 29, association sportive Golf de Kerbernez, Quimper Kerfeunteun football club (féminin), Ergué Quimper Handball).

Par ailleurs, la conduite de ce dispositif implique pour la ville de Quimper, le prêt de du matériel pédagogique nécessaire, la mise à disposition de ses installations sportives, ainsi que la prise en charge financière des couts de transport des élèves sur les sites d'activités.

De plus, il est à noter que cette aide est apportée prioritairement à 4 écoles (Kerjestin, Paul Langevin, Penanguer et Edmond Michelet) et qu'un accent relatif au déploiement territorial du programme « Savoir Rouler à Vélo », est actuellement porté le service animation de la Direction des Sports dans le cadre de ce dispositif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

- 1 - verser les subventions en fonction du bilan des séances effectuées sur la période en question ;
- 2 - signer l'annexe à la convention de partenariat pour l'organisation d'activités dans le cadre de l'éducation physique et sportive, impliquant la participation d'intervenants extérieurs à l'Education nationale dans les écoles publiques, signée en septembre 2019 ;
- 3 - signer la convention type entre la ville et les associations.